



PESSAN INFOS

Décembre 2025



Dates à retenir pour 2026

Vœux du Maire.....Vendredi 23 janvier
AG club de l'Arçon..... Mercredi 28 janvier
Banquet de la chasse..... Dimanche 15 mars
AG du Foyer CL.....Vendredi 20 mars
Vente fleurs APE.....les 17 et 18 avril
Vide grenier FoyerCL.....Samedi 2 mai
Vernissage FoyerCL.....Samedi 30 mai
Fête de l'école.....Vendredi 26 juin
Sardinade.....Samedi 4 juillet
Fête du village.....WE 28/29/30 Août

Dans ce numéro

Dates à retenir / sommaire.....	1
Mot du Maire / Infos mairie.....	2-3
Municipales : ce qui change.....	4-5
Communication / Voirie.....	6-7
Ecole / APE.....	8-9
Vie au village	10-13
PLUi / Projets.....	14-15
FCL / Club foot.....	16-17
Annonces / Incandescence.....	18-19
Air de Fête.....	20



LE MOT DU MAIRE



L'année 2025 arrive à son terme dans un contexte national et international toujours instable et inquiétant. Comme il y a un an, au niveau national c'est toujours le temps des incertitudes, après plusieurs gouvernements balayés, et un vote du budget qui a du mal à passer... La commune, plus que jamais, reste « la cellule vitale de la nation ». Elle doit être un repère, un service de proximité et un lieu d'écoute.

Ce bulletin est le dernier de notre mandat municipal. Ces six années sont passés extrêmement vite et vos élus ont été bien occupés par les nombreux dossiers importants pour le développement de notre commune : rénovation énergétique (salle des fêtes, école, mairie), projet de restauration de l'abbaye, revitalisation du centre du village avec l'achat de l'immeuble Baqué... Pour ce qui concerne le Grand Auch, un débat s'est installé à la fin de ce mandat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2040. Pessan aura certainement une carte à jouer dans la prochaine mandature.

Je souhaite remercier l'ensemble des associations : sportives, scolaires, culturelles et festives, qui contribue à la vitalité de notre commune.

Merci aussi à l'ensemble du conseil municipal ainsi qu'à tout le personnel communal et intercommunal pour son implication au service de tous.

Un merci particulier à Cathy, la commission cadre de vie et à toute l'équipe des volontaires qui œuvrent pour le village. Pour la deuxième année consécutive ils ont obtenu une récompense et des encouragements à poursuivre le fleurissement du village, au concours des Villes et Villages fleuris.

Je souhaite la bienvenue à celles et ceux qui se sont installés récemment sur notre commune.

Et j'ai une pensée particulière pour ceux qui sont dans la peine.

Je termine ce mot par une note joyeuse. Nous serons heureux, le conseil municipal et moi-même, de vous recevoir à la Salle des fêtes, pour les vœux, le

vendredi 23 janvier 2026 à partir de 18h30.

Laissons la magie de Noël s'installer doucement mais sûrement. Je vous souhaite à toutes et à tous, petits et grands, de passer d'excellentes fêtes de fin d'année en famille, entre amis... Qu'elles soient empreintes de convivialité, de paix et de joie.

Joyeux Noël.

Bien amicalement
Jacques Sérès



INFORMATIONS DE LA MAIRIE

Horaires d'ouverture

Marie-Jeanne Gonzalez vous accueille :
LUNDI et JEUDI de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h
MARDI de 8h30 à 12h
MERCREDI de 13h15 à 17h

Le vendredi, la mairie est fermée.
Une permanence est assurée le samedi matin de 10h à 12h30.
Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous.

LA POSTE

Dans le cadre du plan France Ruralités, le projet, cofinancé avec la Banque des Territoires, nous permet d'accueillir tous les mercredis un camion de la Poste. Il vise à répondre aux besoins des territoires ruraux

Ce bureau de poste itinérant propose, depuis avril 2024, les services postaux essentiels ainsi que les démarches France services de premier niveau.

Continuons de le faire vivre pour tenter d'assurer sa pérennité.

Retrouvez votre bureau de poste itinérant
tous les mercredis de 13h30 à 16h30 à Pessan, place de la mairie



ETAT-CIVIL

MARIAGES

MATHIEU Olivier et GALBEZ Vanessa Emmanuelle 01/11/2025

DÉCÈS

NAISSANCES

TISSOT Maurice
TEIGAIER GEFFROY Paulette
MAYSTRE Jacques
ADOR Roland

CHLEBNA Lyloo Stella Louisy, Gabrielle	26/03/2025
MEDINA Esteban Alvaro Lucio	13/05/2025
PRESSE Noa	15/09/2025
ROCHETTE Ana Angèle Gisèle	19/11/2025

MUNICIPALES 2026 : qu'est-ce qui change ?

Les élections municipales 2026 se dérouleront les dimanches 15 et 22 mars 2026. (Décret n°2025-848 du 27-08-2025)



La loi du 21 mai 2025 (2025-444) vise un triple objectif :

- Harmoniser et simplifier les modes de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale. Elle fait évoluer les modalités d'élection des conseillers municipaux pour les 25 000 communes de moins de 1 000 habitants ;
- Renforcer la parité au niveau local. Les conseils municipaux des communes de moins de 1000 habitants ne comptent que 37,6% de femmes ;
- Faciliter l'exercice du mandat en garantissant une plus grande cohésion sur les objectifs poursuivis par l'équipe élue ;

Un mode de scrutin uniforme s'applique désormais à toutes les communes. Tous les conseillers municipaux sont élus au suffrage universel direct. Le mode de scrutin aux élections municipales est un **scrutin de liste proportionnel à deux tours**. Chaque liste doit respecter la parité, composée **d'autant de femmes que d'hommes**, avec une alternance obligatoire une femme, un homme ou inversement.

Le chiffre de population authentifié par décret et publié par l'INSEE en décembre 2025, détermine le nombre de sièges à pourvoir. Pour la commune de Pessan,

- située dans la strate de 500 à 999 habitants, **l'effectif légal est de 15 candidats** par liste.
- La loi tolère jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal : **incomplétude tolérée**.
- La liste peut atteindre deux candidats de plus que l'effectif légal : **candidats supplémentaires**.

L'élection est acquise au premier tour

- Lorsqu'une liste recueille la majorité absolue des suffrages exprimés,
- Le vote du quart des électeurs inscrits n'est plus requis.

Si aucune liste n'obtient la majorité, un second tour est organisé avec l'application de règles relatives à la répartition des sièges :

- Attribution de la prime majoritaire : la liste arrivée en tête obtient la moitié des sièges à pourvoir ;
- Répartition à la représentation proportionnelle : les sièges restants sont répartis entre toutes les listes présentes au second tour ;
- Répartition des sièges restants selon la méthode de la plus forte moyenne.

Validité du vote

Cette réforme s'accompagne de la disparition de la faculté de présenter une candidature isolée et de la disparition du panachage : *la liste est bloquée*. Cela signifie l'impossibilité :

- De **supprimer ou d'ajouter des noms** sur les bulletins de vote
- De **modifier l'ordre de présentation** des candidats
- **D'apporter une mention manuscrite** sur les bulletins imprimés

Les causes de nullité des bulletins répondent à ces constats :

- Les bulletins de vote comportant une forme de reconnaissance, donc présentés en méconnaissance du principe du secret du vote, sont considérés comme nuls. Ceci persiste selon une tradition constante depuis le XIX^e siècle. Art. L52-3 du code électoral.
- Les bulletins n'exprimant pas un choix objectivement clair de l'électeur.
- Les bulletins comportant des noms rayés ou ajoutés.

A contrario, une jurisprudence constante considère comme valablement exprimé un suffrage qui se traduit par la présence dans une même enveloppe de scrutin de plusieurs bulletins identiques.

MUNICIPALES 2026

Le « vote blanc » correspond à l'ensemble des bulletins en blanc et des bulletins n'exprimant pas de choix.

Le code électoral assimile vote blanc et vote nul, depuis une règle ancienne, posée par l'article L.66 du code électoral (1852).

Ces votes blanc et nuls sont regroupés dans l'ensemble des **suffrages non exprimés**, c'est à-dire la différence entre le nombre des votants et celui des suffrages exprimés.

Les suffrages exprimés (= ensemble des bulletins - blancs et nuls) sont détruits à l'issue du dépouillement en présence des électeurs. Cf. art. R.68 du code électoral.

Communication

L'instruction n°INTA1830120J du 21 novembre 2018 stipule : Tout électeur peut prendre communication et obtenir copie de la liste électorale de la commune à la mairie... à condition de s'engager à ne pas en faire un usage commercial.

Election du Maire

L'élection du maire est toujours effectuée par le conseil municipal, via un scrutin uninominal secret à la majorité absolue des membres du conseil municipal. Cette élection se déroule lors de la première réunion qui suit l'élection des conseillers municipaux, c'est-à-dire après le renouvellement général des conseils municipaux qui a lieu tous les six ans.

Les adjoints sont élus parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste paritaire à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel (liste bloquée).

Références :

Code électoral articles L152 à L255-1 et articles L255-2 à L255-5

www.conseil-constitutionnel.fr

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Vous pouvez dès maintenant vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales. Si ce n'est pas le cas, vous devez effectuer cette démarche :

- jusqu'au **mercredi 4 février 2026** inclus si vous vous inscrivez **en ligne** ;
- jusqu'au **vendredi 6 février 2026** inclus si vous vous inscrivez **en mairie ou en consulat**.

En vous rendant à la mairie ou, si vous résidez à l'étranger, au consulat, il faudra fournir un justificatif d'identité, un justificatif de domicile et un formulaire cerfa n°12669 de demande d'inscription. Vous pouvez transmettre votre demande directement par courrier à la mairie de votre commune d'inscription.

Pour demander votre inscription sur les listes électorales, vous devez remplir deux conditions cumulatives :

Avoir le droit de vote, ce qui implique de :

- posséder la nationalité française ou, pour les élections municipales, être ressortissant d'un État-membre de l'Union européenne ;
- être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour ;
- jouir de ses droits civils et politiques.

Avoir une attache avec la commune au titre de :

- son domicile principal ;
- sa qualité de contribuable ;
- sa qualité de gérant de société



CEREMONIES DES 8 MAI ET 11 NOVEMBRE



Les commémorations de l'armistice des deux guerres du XX^{ème} siècle, de 1914-1918 puis 1939-1945 ont eu lieu devant le monument aux morts les 8 mai et 16 novembre 2025.

Ce temps de recueillement nous rappelle les noms de ceux qui ont donné leur vie pour la quête de la liberté.

Il fait malheureusement écho aux tragédies vécues aujourd'hui dans différents pays. Le contexte actuel nous invite à mobiliser cette mémoire pour penser le sens de notre histoire et œuvrer pour maintenir la paix.

Suivi d'un vin d'honneur à la mairie, ce moment convivial réunit les pessannais.



COMMUNICATION

POUR RAPPEL : Le Conseil municipal s'est doté d'une application de communication nommée



Si vous fonctionnez avec un smartphone, vous pouvez télécharger cette application gratuite et noter entre autre Pessan comme favori.

Cliquez sur le  pour recevoir les notifications à chaque nouvelle information et alerte.

Retrouvez aussi PanneauPocket depuis un ordinateur : app.panneaupocket.com
Vous recevrez alors les notifications de la mairie.

Pour en parler autour de vous, partagez ce panneau grâce à la flèche en bas à droite sur le site. Vous pouvez également cibler des communes de votre choix comme « favori » et retrouver ainsi des événements dans le calendrier.

BILAN DES 6 MOIS :

A Pessan, 148 personnes se sont équipées de l'application sur leur smartphone ou tablette. Cela représente l'équivalent de 49% des foyers de la commune.
A titre d'exemple, l'information sur les travaux chemin de Terraube a été lue 120 fois entre le 29 et 30 novembre. Sur la totalité du mois de novembre, l'application comptabilise 1008 lectures.

Cet outil vous appartient : envoyez des informations utiles pour les habitants en vous adressant à la mairie : spectacle, alerte, match, repas...

Cet outil complète le bouche à oreille et n'exclut en rien les relations entre habitants.
A l'inverse, il doit permettre de diffuser une information autour de soi, en particulier auprès des personnes isolées ou sans smartphone.

Réalisation du programme

La commission voirie de la commune a retenu pour 2025 deux chantiers importants :

- ♦ Le premier se situe Route de Montégut sur 400 mètres environ, sur une portion très déformée et dangereuse. Un gros travail de nivellement, d'empierrement a été effectué pour finaliser par l'application d'une bicouche. Le coût de cette portion s'élève à 31 253€ auquel se soustrait la subvention DETR de 20%.
- ♦ Le deuxième chantier se situe Route de l'Arçon sur près d'un kilomètre réhabilité par un revêtement monocouche pour un coût de 12 305€.

Comme d'habitude le fauchage des bas-côtés a été réalisé début Mai. Dans un second temps fin Juin début Juillet, on a procédé à l'élagage de l'emprise totale de nos routes : banquettes, fossés, talus.

En Septembre beaucoup de fossés ont été nettoyés. Une journée de Point à temps goudron a été réalisée pour refaire les bordures des routes sur la commune.

En fin d'année une journée d'élagage avec broyage des branches va être assurée par l'entreprise Montagnier.

Chemin de Terraube

Des travaux importants sont réalisés **du 1er au 16 décembre** sur le chemin de Terraube vers le site d'enfouissement des poubelles. Le Conseil Départemental finance les travaux sur cette route départementale pour un montant de 200 000€. Une organisation a été mise en place pour la circulation des camions. La réfection de cette route devrait améliorer le quotidien des riverains déjà très affectés par le trafic.

Au final le programme voirie communal, validé par le Conseil Municipal, s'établit à 51 657€ pour l'année 2025.

Déploiement de la fibre sur Pessan

Concernant le déploiement de la fibre sur Pessan, il reste 4 chantiers : Route de Pavie, Route d'Auterrive, Route d'Haulies et Route de l'Arçon. Malheureusement, la société Orange refuse de financer la fibre souterraine, nous aurons dans notre belle campagne des poteaux en plus. Nous déplorons cette solution pour plusieurs raisons : perte de temps pour l'entretien, majoration des risques sur les lignes avec les intempéries et enfin un volet paysager dégradé !...

Bernard ABADIE, Jacques NOUGADERE et moi-même vous souhaitons d'agréables déplacements sur nos petites voiries communales.

Didier ROUCH



VIE DE L'ECOLE

Effectifs

Cette année scolaire 2025-2026, l'école comprend un effectif total de 51 enfants :

- 13 élèves en CM1-CM2
- 21 élèves CP-CE1-CE2
- 17 élèves en maternelle + 3 rentrées en janvier 2026

En septembre 2026, 8 enfants vont intégrer le collège. L'effectif des enfants scolarisés constitue une préoccupation permanente pour la municipalité, les enseignants, les parents. La chute de la démographie impacte notre commune et ce sera un défi pour les années à venir de maintenir les trois niveaux. Cependant, nous notons déjà plusieurs préinscriptions pour septembre 2026. Les parents sont séduits par l'école et la qualité du travail éducatif fourni avec les enfants.

Cette année 2025-2026, l'équipe enseignante a été reconduite à l'identique pour la troisième année avec Madame Boubée, Directrice pour les grands, Madame Vivès pour les CP et CE, Madame Gallina pour les maternelles et Madame Magné pour les décharges de la direction.

projet pédagogique

LIBERTE

EGALITE

FRATERNITE

La rentrée s'est inscrite sous le signe de la fraternité pour découvrir et vivre, à travers jeux et accompagnement des CM2, les valeurs humanistes fondamentales au Bien-vivre ensemble.

DIGNITE

Le Plaisir de lire et d'écrire, de s'exprimer, la résolution de problèmes mathématiques et le Vivre ensemble forment les fondamentaux.

Mais le projet d'année s'articule autour des « Arts » et du « Cirque », en étroite collaboration avec le CLAE et Marc Pareti, intervenant agréé. Une exposition artistique éphémère égayera le village au mois de mars. Des ateliers de théâtre, cinéma, gravure, photographie compléteront cette approche du monde des Arts.

RESPONSABILITE

SOLIDARITE

CITOYENNETE

L'équipe péri-éducative

L'équipe péri-éducative se compose de Manon Daries, ATSEM, d'une AESH (accompagnant d'élèves en situation de handicap), d'Amélie Bouas et de Carole Pagotto pour l'entretien des locaux, l'accompagnement aux repas, la participation à l'animation sur le temps de garderie.

Le CLAE assure l'animation péri-scolaire sous la responsabilité de Pauline Llebot, accompagnée de trois autres personnes.

Madame Florence Bégon, prestataire de service, cuisine pour le plaisir des enfants.



Le projet de l'année passée s'est concrétisé en juin 2025 par un voyage scolaire de trois jours à Arreau. Tous les enfants de l'école ont participé et demandent le renouvellement de cette belle expérience.



Grâce à l'investissement de l'équipe enseignante, du péri-scolaire, de l'équipe municipale et des parents de l'APE, ce séjour a été une réussite. Il s'est avéré intéressant et constructif pour les enfants qui ont mené des apprentissages dans un cadre différent.

Au programme : randonnées découverte de la biodiversité, visite du Pic de Midi de Bigorre pour les grands, visite d'une miellerie puis de l'espace préhistorique de Labastide.



L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES : LES PITCHOUNS PESSANNAIS



La Bourse aux Jouets organisée par l'Association des Parents d'Elèves s'est tenue le dimanche 23 novembre à la salle polyvalente. Celle-ci a permis de vider les placards des uns et de remplir ceux des autres à petits prix, notamment à l'approche de Noël.

Cette action, comme chaque année, a rencontré un franc succès, par la location de tous les emplacements et surtout au niveau de la buvette.

Nous remercions la mairie pour le prêt de la salle qui est très appréciée des exposants. Nous remercions également les parents pour leur aide précieuse apportée sur l'organisation mais aussi la fabrication de crêpes et gâteaux mis à la vente.

Mais aussi, vous pessannais, Merci d'être passés nous voir, ne serait-ce que pour boire un café et soutenir l'école du village.

En attendant de vous y retrouver l'année prochaine, nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

Le bureau de l'APE



A PESSAN, CE QUI FACHE...



28 juillet 2025
Atelier municipal



Septembre 2025
Atelier municipal



28 octobre 2025
Chemin de Terraube

Le non-respect des règles d'élimination des déchets :

- Bouteilles posées au sol au pied du container verres,
- Déchets carnés, gros végétaux dans le composteur
- ...
- Dépôts d'ordures non adaptés devant les containers :

- ⇒ Barbecue
- ⇒ Matelas, édredons
- ⇒ Réfrigérateurs
- ⇒ Pneus
- ⇒ Matériel de peinture
- ⇒ Etagères...



Début octobre 2025
Atelier municipal



Juillet 2025
Atelier municipal

Le non-respect des biens des particuliers ou de la collectivité :

- Cambriolages chez des particuliers
- Cambriolages à l'atelier municipal : vol du camion et outillages au printemps
- Dégradations diverses autour de la salle polyvalente
- Poteaux arrachés et croix cassée
- Mobilier urbain déplacé (tables)



Pour RAPPEL, comme dans chaque bulletin :

Pour l'évacuation de vos déchets : végétaux, tout venant, ferraille, bois, électro-ménager...

Des professionnels vous accueillent

- A la déchetterie de Pavie : Chemin de Gaouère
- À la déchetterie d'Auch-Lamothe : 3 rue Claude Chappe

Horaires : du lundi au samedi 9h-12h et 13h30-17h

... CE QUI REJOINT : LES ACTIONS COLLECTIVES



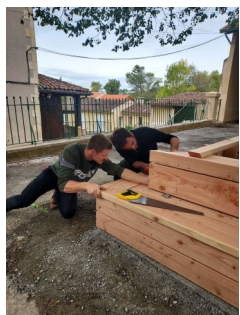
Cour de l'école : Récit d'une coopération communale

Historique du projet : la cour de l'école primaire comporte deux tilleuls l'un plus imposant que l'autre, datant d'au moins cinquante ans, au siècle dernier ! Le plus gros a été recouvert voilà une vingtaine d'années par du béton pour sécuriser les déplacements des enfants dans la cour. Depuis, la force de l'arbre et l'accroissement des racines ont fait leur travail et soulevé le béton. L'irrégularité du terrain devenait de nouveau à risque pour les enfants.



L'idée a germé d'imaginer une réfection du pourtour de ces arbres grâce à **un chantier participatif** avec trois objectifs :

- ♦ Permettre aux enfants de jouer en sécurité autour des arbres,
- ♦ Désimperméabiliser le pied des tilleuls pour les préserver,
- ♦ Embellir cette cour en améliorant le cadre de vie.



Début juin, une première réunion de chantier a réuni avec des élus 7 ou 8 parents intéressés par le projet. La présence d'Albin Maillart, charpentier, a de suite conquis le groupe pour ses idées concrètes, sa maîtrise des techniques et des matériaux possibles. L'orientation vers un support en bois imputrescible s'est rapidement dessinée.

La mairie s'est engagée pour le financement du bois et autre matériel...

La réalisation du chantier, initialement prévue fin juin, s'est finalement déroulée sur deux samedis des vacances de Toussaint. Sous la directive du chef de chantier, et grâce au matériel de ces professionnels (scies, petite pelle mécanique...), ces parents ont travaillé dans une ambiance sympathique.

L'élément en bois autour du gros tilleul forme un grand carré avec assise et appui dorsal. L'intérieur comblé de petits galets permet à l'eau de s'infiltrer. Les chutes de bois ont servi à aménager le pourtour du deuxième tilleul avec une deuxième assise pour les enfants. Un nichoir a également trouvé sa place sur une haute branche. Le résultat a été unanimement applaudi par les enfants, l'équipe enseignante, le voisinage.



Voilà des expériences positives de chantiers qui créent du lien, donnent confiance et autorisent à se projeter vers de nouvelles actions.

Que tous les participants soient vivement remerciés par la municipalité et par la communauté villageoise ...



Préparation de Noël

Autour de Claudine, Adrien, Sébastien, Nicolas, Didier, des bénévoles se sont également réunis le samedi 29 novembre et 1er décembre pour imaginer et construire quelques décorations... toujours dans une ambiance conviviale.



CE QUI REJOUIT ENCORE...

CADRE DE VIE



La commune poursuit un projet de végétalisation et d'embellissement du village.

Début mars, un chantier de plantations a réuni une quinzaine de participants. Plusieurs arbres ont été plantés :

Deux tilleuls, l'un à l'entrée droite du cimetière haut, l'autre à gauche d'Incandescence pour remplacer un marronnier malade.

Deux noyers ont trouvé place à l'entrée du parking de la salle polyvalente et un érable sur le chemin de Lalanne.

Un nouvel olivier pousse également au pied de la tour.



Des arbustes complètent la haie autour des vestiaires du foot, devant l'atelier municipal et au fond du cimetière Bas. Des plantations fleuries ont été rajoutées à l'entrée et devant la salle polyvalente et sur la place de la mairie. Les enfants de l'école maternelle ont participé à l'élaboration d'un jardin aromatique. Ceux du primaire ont fleuri les vasques et observé la pousse de leurs arbres fruitiers plantés deux ans auparavant ainsi que la progression des haies.

Par la suite, 4 à 5 volontaires se sont retrouvés pour des ateliers de désherbage et d'entretien du village ou pour l'arrosage.

Pour la seconde année, la municipalité s'est inscrite au concours des Villes et Villages fleuris. La visite de membres du jury début août nous a permis de recevoir des appréciations sur les aménagements effectués et des conseils de progression.

La délibération du jury a attribué à la commune le « Prix départemental des Villes et Villages Fleuris du Gers » dans la catégorie 3 des communes de 251 à 750 habitants.

Lors de l'accueil à l'Hôtel du département fin novembre, l'équipe du CAUE nous a offert en prime cinq plants d'arbustes. Nous avons également apprécié sur diaporama le travail effectué dans beaucoup de villages du Gers.

Près de chez nous, Castelnau-Barbarens, Montaut les Créneaux, Auch bien sûr proposent des aménagements de qualité pour le plaisir des passants.

Plus loin, Bezolles, Lagardère, Roques, Sarrant, Terraube ou Villecomtal-sur-Arros valent le détour d'une visite.

Nous remercions tous les bénévoles qui participent aux activités ainsi que Nicolas pour son investissement sur l'entretien et l'aménagement du village.

Vous avez un peu de temps et du goût pour les plantes, venez rejoindre les bénévoles pour structurer une équipe.



Place Auguste Sempé

TRAVAUX D'ENTRETIEN – CHANTIER LOISIRS ÉTÉ JEUNES

Le service jeunesse de la communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne organise chaque année les semaines « été jeunes ».

Ce projet éducatif permet à des jeunes de 14-17 ans du GACG d'intégrer pendant une à deux semaines des chantiers d'entretien, de nettoyage, peinture.

Malheureusement cette année, aucun jeune de la commune n'a pu s'inscrire. Et en 2026 ???

Pessan a bénéficié malgré tout de la présence et du travail d'un groupe de sept adolescents d'Auch, encadrés par leur animateur David Lopes.

Sur ce chantier situé au niveau de l'école, ils ont poncé et repeint côté maternelle le portail, la main courante accès cantine, la main courante de l'escalier, le garde-corps contre l'école maternelle et la grille côté rue.

Ces jeunes ne connaissaient pas Pessan ni les environs d'Auch. Leur animateur a constaté leur motivation, leur sérieux et leur investissement sur ce chantier. En musique et dans la bonne humeur, ils étaient ravis de participer à l'entretien du village et curieux de son histoire.



Par ailleurs, Mickaël venu de l'IMPro a effectué de façon relativement autonome beaucoup de travaux de peinture dans le village : entrée de l'école, volets, portes de l'église et du cloître, mobilier urbain, porte de l'atelier municipal, mur extérieur de la salle polyvalente, aire de jeux des enfants... Nicolas, actuel employé municipal, a également réalisé de multiples travaux de réparation ou d'installation de mobilier dans le village et à l'école.

Que tous soient ici remerciés pour leur engagement au service du bien commun...y compris Adrien éternellement présent pour tous les chantiers du village !

GESTION DES CIMETIERES

La procédure sur les tombes en état d'abandon suit son cours. Des plaques ont été apposées au niveau des tombes concernées. Une deuxième visite s'est tenue début novembre et a donné lieu à un procès-verbal rectificatif. Si vous connaissez des familles concernées, merci de les inviter à se rapprocher de la Mairie.

Merci également aux familles qui ont dû renouveler leur droit à concession.

Beaucoup de travail reste à accomplir pour l'entretien et la végétalisation du cimetière Bas.

La végétalisation du cimetière Haut, du columbarium et du parking commence à donner de l'effet.

2025 : OÙ EN EST LE PLAN LOCAL D'URBANISME PLUI ?

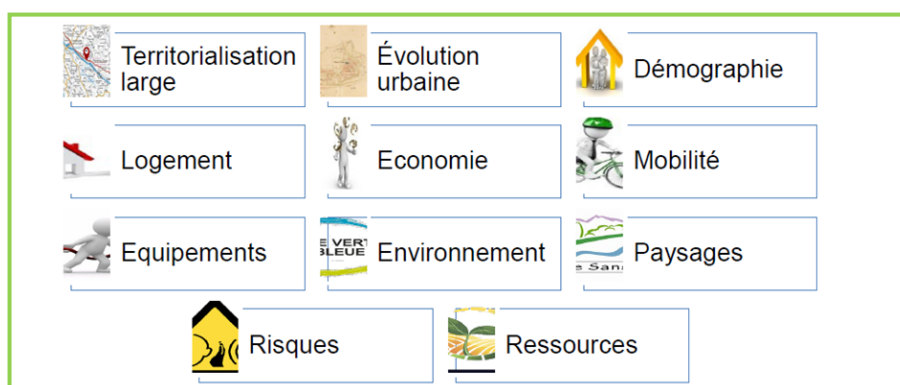
La compétence du PLU relève de la communauté GACG depuis septembre 2024. Cette réorganisation découle des modifications réglementaires dont la loi Climat et résilience.

L'élaboration d'un PLU(i) respecte les étapes suivantes :



L'étape diagnostic est achevée avec l'identification des forces et faiblesses du territoire, des espaces consommés depuis 2010. A ce jour, le repérage des projets à venir est rassemblé dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Le PADD est donc un document de référence pour les communes. Il guide le processus du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) en définissant des orientations stratégiques. Il exprime un projet politique partagé à l'échelle intercommunale et fixe une trajectoire à l'horizon 2040. Il aborde les domaines de la vie :

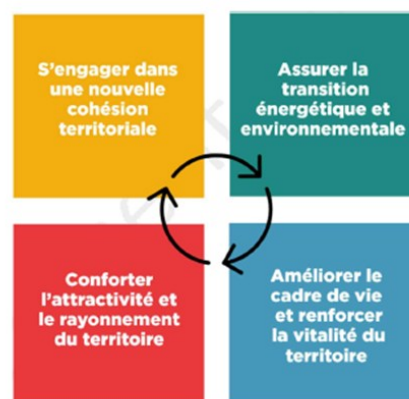


Le PADD est la clé de voûte du PLUi : toutes les orientations du PLUi s'appuieront sur le PADD.

Le PADD s'articule autour de 4 axes complémentaires et non hiérarchisés, ci-contre.

Chaque axe est décliné à partir des constats et des enjeux pour l'avenir du territoire.

Le PADD se veut un outil de dialogue pour chaque commune.



Après un débat constructif, le CM a donné un avis favorable pour ce PADD dont le contenu correspond aux préoccupations et projets actuels de la commune.

L'inquiétude ou réserve tient aux conditions d'intégration de la commune aux décisions et à la traduction du projet dans le plan d'urbanisme, localement.

Chaque commune doit pouvoir bénéficier du développement économique, environnemental et social.

Pessan se situe à proximité d'Auch. Le CM espère un accompagnement pour mener les projets en cours qui vont complètement dans le sens du PADD.

PROJET DE RESTAURATION DE L'ANCIENNE ABBAYE

Bilan de l'année 2025

Cette année s'achève avec la dernière étude préalable demandée par la DRAC, réalisée le 8 décembre. Elle concerne l'état des fondations par des fouilles en six points autour de la structure.

Par ailleurs, nous avançons sur la constitution des dossiers pour les demandes de subvention d'autorisation de travaux sur Monument historique, de subventions auprès de la DRAC (40% par tranche), la Région (20%), l'Etat via la DETR (20%).

Le dossier est enregistré auprès de la Fondation du Patrimoine. Avec le soutien de cette fondation, une première collecte et recherche de mécénat débutera au printemps 2026.

Autant dire que la municipalité ne maîtrise pas le calendrier d'avancement de ce projet pourtant nécessaire pour la sécurité de l'édifice et la préservation du patrimoine.



PROJET DE REHABILITATION AU CENTRE BOURG

Bilan de l'année 2025

L'étude de faisabilité de l'immeuble Baqué est arrivée à son terme avec le cabinet d'architecture.

Le toit familial de Gascogne, via son Directeur, est intéressé par le projet et accepte de se porter bailleur social pour la partie logements.

Depuis 2023, une convention est signée entre la commune de Pessan, l'établissement public foncier-EPF d'Occitanie et la communauté d'agglomération.

L'EPF, va nous aider à porter le projet sur le plan financier et administratif pendant 3 à 5 ans.

Le compromis de vente va être formalisé mi-décembre. L'officialisation de la vente au printemps 2026 permettra d'avancer sur les conventions, les plans, les appels d'offre...

D'ici moins d'un an, nous reviendrons vers vous avec de plus amples informations et pour recueillir vos idées.

Les démarches, quoique longues, n'altèrent pas la motivation du conseil municipal pour ce projet de revitalisation du bourg, au bénéfice de tous les pessannais.

PROJETS REPORTES : TERRAIN MULTISPORTS-PONT

La demande de subvention pour le projet d'un terrain multisports a été refusée devant l'afflux des demandes et le manque de ressources financières. Ce projet va être de nouveau présenté en mars 2026, dès la première commission. En effet, cette réalisation nous semble une offre très importante pour les grands enfants, les adolescents, jeunes adultes et moins jeunes adultes. Tout terrain de sport s'affiche comme un lieu de rencontre, de lien social, indispensable à la vie communautaire.

La Réfection du pont du cimetière route d'Auterrive est le deuxième projet ajourné, faute d'accord pour des subventions.

Sur ces deux projets, la commune ressent fortement la baisse des possibilités d'aides accordées.

Noël approche à grands pas ainsi que la fin d'année 2025, aussi le conseil d'administration et moi-même vous souhaitons de passer de joyeuses fêtes et vous présentons, avec un peu d'avance, nos vœux pour cette nouvelle année qui s'annonce.

Vous le savez, le Foyer est là pour vous distraire, entretenir votre forme et animer vos soirées tout en maintenant un lien amical les uns avec les autres. Nous disposons pour cela de diverses activités et ateliers, nous sommes sûrs que l'un d'entre eux vous conviendra.

Cette année 2025 s'est terminée dans la gaieté avec notre soirée Choucroute animée par Marc MICHEL, plus de 180 convives se sont régalés et ont pu digérer ensuite sur la piste de danse... Merci à Fabrice et son bras droit ainsi qu'à nos apprentis cuisiniers et cuisinières du Foyer.

La sardinade, comme toujours, a connu un énorme succès.

Les activités Pétanque ont animé les vendredis d'été avant de céder la place aux différentes activités sportives, dansées et récréatives.

Toutes se déroulent sans problème et font le bonheur de beaucoup d'entre vous...

Un petit bémol cependant pour l'atelier informatique qui stagne et accuse un cruel manque de participants.... Peut-être faudrait-il un changement dans son organisation ??? (Affaire à suivre...)

En contrepartie, les cours de Pilates animés avec brio par Simon font le plein... Beaucoup de Pessannais y vont ce qui n'est pas pour nous déplaire !

Les ateliers peinture adultes et juniors sont dorénavant animés par Claudine ; les danses traditionnelles sont animées par Thierry et sa compagne Christine ; ces cours sont énormément appréciés.

Joelle qui était à l'origine de ces deux activités nous a quitté dernièrement et nous la remercions chaleureusement pour le dévouement dont elle a fait preuve ces dernières années.

Les danses de salons continuent avec Dédée, seule à la barre, puisque son époux Jean ayant des problèmes de santé ne pourra pas reprendre cette activité avant quelques semaines....

Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Les conférences du lundi brillamment menées par nos conteurs historiens Laurent MARSOL et Pierre DUTHIL se poursuivent, toujours en coopération avec nos amis de LAHITTE et de MONTÉGUT et sont fortement appréciées.

Enfin, depuis le premier jeudi de décembre, après l'atelier mémoire et équilibre un atelier "Vitalité" animé par Georgette BIRON de l'association M2P-Midi Pyrénées Prévention a débuté et se poursuivra tous les jeudis jusqu'au printemps.



Atelier peinture

Quelques dates à retenir pour l'année 2026

Assemblée Générale **le 20 mars**

Exposition des ateliers Patchwork et Peinture adultes et junior **le 30 mai**

Repas de fin d'activités **le 20 juin**

Sardinade **le 04 juillet**

D'autres manifestations vous seront proposées lors de notre Assemblée Générale.

En attendant de vous retrouver très vite, nous vous renouvelons nos vœux de **Bonne et heureuse année**
Le Président et son conseil d'administration.

LE CLUB DE FOOT DE PESSAN

Renaissance Sportive Pessannaise

Après la disparition de l'US Pessan en 2018, le football a retrouvé vie dans le village grâce à la RSP – Renaissance Sportive Pessannaise. Fier de porter les verts et blancs, le club s'appuie aujourd'hui sur 43 licenciés, dont une grande majorité de joueurs originaires de Pessan ou ayant un lien fort avec le village. Ce jeune club, profondément ancré dans son territoire, évolue en D3 du Gers et continue de grandir saison après saison.

Cette année, la RSP a déjà signé de belles performances, avec deux victoires en championnat contre Saint-Sauvy et Aubiet, ainsi qu'un succès en Challenge District face à Castéra-Verduzan. Encadrés par trois coachs passionnés – Joe, Fabien et Sébastien – les joueurs progressent chaque semaine, soutenus par les bénévoles, dirigeants, supporters et la présidente Marie-Christine, dont l'engagement fait battre le cœur du club. La tournée des calendriers a, une nouvelle fois, été l'occasion d'échanger avec les Pessannais, que le club remercie chaleureusement pour leur accueil et leur soutien.

La RSP invite tous les habitants à venir encourager l'équipe lors des prochains rendez-vous à domicile :

RS PESSAN vs Miradoux 2 – Samedi 14 décembre à 15h

RS PESSAN vs Preignan 3 – Dimanche 8 février à 15h

RS PESSAN vs Lombez 2 – Dimanche 26 avril à 15h

Le club ouvre également grand ses portes à toutes celles et ceux qui souhaitent s'impliquer : bénévoles, aides ponctuelles, nouveaux dirigeants. Chaque bonne volonté est bienvenue pour accompagner cette belle aventure humaine et sportive.

La RSP souhaite à l'ensemble des Pessannais de très belles fêtes de Noël et de joyeuses fêtes de fin d'année, et vous donne rendez-vous au bord du terrain pour continuer à faire vivre, ensemble, l'esprit vert et blanc : bonne ambiance, vaillance et camaraderie bon enfant.

Benjamin Becoye



CLUB DES AINÉS DE L'ARÇON

La saison 2025 s'achève. Le club se porte bien grâce à votre participation à tous, lors de nos lotos du mercredi après-midi ou lors de nos repas de fin de trimestre. Un grand merci à vous tous.

Saluons bien sûr Robert Basso, notre cuisinier particulier, Claude et Solange Lluell pour le côté intendance. Cette très belle ambiance est due à tous nos amis des clubs voisins venant chaque fois en grand nombre.

Notre assemblée générale se déroulera Mercredi 28 janvier 2026. S'en suivra le repas habituel auquel il faudra s'inscrire auprès de :

Claude Lluell 05 62 63 44 59 / 06 79 76 72 68

Françoise Milhas 05 62 63 27 56 / 06 84 72 60 35

Le bureau du club et tous ses membres vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et surtout une bonne santé.

Pour le bureau, Françoise Milhas

COMITE DES FÊTES

Le comité des fêtes organise un *Réveillon comme à la maison*.
Une *soirée déguisée* le 31 décembre à 20h, à la salle polyvalente.
Inscriptions auprès de CELIA AUTIPOUT 06 79 82 17 37

ENTREPRISE STYLAU

Laurence BOZZA, j'habite à Pessan depuis une vingtaine d'années et j'ai été conseillère municipale de 2014 à 2020.

En 2021, c'est le grand bond en avant, je crée mon entreprise de relecture et correction de documents : **STYLAU**, « le stylo de Laurence ».

Mes services s'adressent aux :

-particuliers : courriers administratifs, lettres de motivation, CV, dossiers type Fongecif, VAE, etc.

-étudiants : mémoires, rapports de stage, etc.

-entreprises et administrations : comptes rendus de réunion, procès-verbaux, délibérations, dossiers de subventions, documents juridiques, catalogues, plaquettes, brochures, communiqués de presse, contenus web, mails, fiches produits, etc.



LAURENCE BOZZA

06 66 32 61 25

stylau@orange.fr



www.stylau.com

Mémoires & rapports de stage - Courriers, CV
Demandes de subventions - Sites internet - Plaquettes
Supports de formation - Diaporamas - Comptes rendus
Formations en expression écrite

Si vous souhaitez plus d'informations, je suis à votre écoute au 06 66 32 61 25, par mail stylau@orange.fr. Vous pouvez également découvrir mon site internet www.stylau.com.

« *Le Stylau qu'il vous faut, pour des écrits sans fautes !* »
Bonnes fêtes de fin d'année à tous !

INCANDESCENCE

ouvre toujours sa porte à celle ou celui qui se demande bien ce qu'on fabrique dans ce petit local coloré ; nul besoin de prérequis pour y entrer et s'immiscer parmi les potières et potiers pourvu qu'il soit curieux :



« mettre la main à la pâte », c'est véritablement l'expression qui correspond à l'atmosphère qui règne dans cet atelier où l'argile est maîtresse !!!

Les divers ateliers sont proposés en direction des adultes, des enfants, des personnes âgées au sein des résidences mais également des personnes en situation de handicap dans les institutions spécialisées, des personnes en difficulté sociale ; sans oublier des stages, des interventions ponctuelles en tout genre.

Bref... le monde de la terre s'offre à tous les âges de la vie pour un voyage dans l'imaginaire, la créativité !!!

En parallèle, des projets voient le jour avec des groupuscules de volontaires de l'association : Pendant quatre mois, Monique, Pascale, Frédérique, Julie, Sabine, Yoli et Fred ont construit une ruche qui sera prête à accueillir une colonie d'abeilles lors des prochains essaimages du printemps 2026 dans le jardin de l'abbatiale du village : cette ruche a été modelée petit à petit grâce aux conseils précieux de François Dubos, apiculteur passionné ; un four éphémère sera érigé pour la cuisson de la ruche lors d'une journée événement au sortir de l'hiver.

Au cours de l'année, chaque adhérent est invité à préparer une plaque sur laquelle un végétal est imprimé ; les éléments ainsi modelés formeront un grand visuel-herbier en céramique qui prendra place sur un mur du village.

Au-delà de l'apprentissage de techniques et de familiarisation avec cette matière tellement fabuleuse, il s'agit d'une aventure humaine : ce sont toujours des moments d'échange où la parole de chacun est accueillie avec chaleur et bienveillance. Créer du lien c'est tellement essentiel de nos jours.

Pour toute demande d'informations, n'hésitez-pas à contacter Luce Plaud, animatrice de l'association au 06.08.83.53.52 – lucepj@orange.fr



POUR UN AIR DE FÊTE

Sous le grand sapin,
Brillent mille mains,
Des boules colorées,
Et des cœurs enchantés



Le Père Noël vient,
Avec son traîneau plein,
De cadeaux dorés,
Pour nous émerveiller.

Au coin du feu,
On rêve un peu,
De chocolat chaud,
Et de cadeaux.

Réveillon comme à la maison

Soirée déguisée organisée par le Comité des fêtes de Pessan

le 31 décembre à 20h, à la salle des fêtes de Pessan

Sortez votre plus beau déguisement !

Animé par le



45€

18€ pour - de 12 ans

Menu

Apéritif offert

Assiette terre et mer

-

Magret

-

Gratin dauphinois

-

Trion au chocolat

-

café

-

digestif

Assiettes et
couverts
non
fournis

Inscription pour le repas AVANT LE 22 décembre auprès de CELIA AUTIPOUT au :
06 79 82 17 37

paiement par carte possible

Places limitées

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Dans la nuit claire,
Brille la lumière,
Celle du sapin,
Qui éclaire nos mains.

Une étoile brille fort,
Tout là-haut au Nord,
Elle guide dans la nuit,
Le traîneau qui nous sourit

Les cloches résonnent,
Et la neige chantonne,
Les enfants rient,
C'est la fête aujourd'hui

Au matin de Noël,
Un parfum de miel,
De joie et d'amour,
Emplit le jour.



Dans mon petit cœur,
Chante le bonheur,
Car Noël magique,
Est vraiment unique.

Commune de Pessan
Téléphone mairie : 05 62 63 28 66
Messagerie : mairie.de.pessan@wanadoo.fr